

Françoise LEGLISE, Présidente  
Association Nationale des Assistants de Service Social  
15 rue de Bruxelles  
75009 Paris

Paris, le 25 juin 2009

Martine MAURICE, Présidente  
Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants  
2, rue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny  
44000 Nantes

Virginie GRESSER, Présidente  
France Economie Sociale et Familiale  
5, rue Las Cases  
75007 Paris

Jean-Marie VAUCHEZ, Président  
Organisation Nationale des Educateurs Spécialisés  
2, rue de Pavigny  
39000 Lons-le-Saunier

Monsieur le Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55, rue du faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Monsieur le Président de la République,

Nous venons aujourd'hui soumettre à votre haute considération notre demande de débloquent et d'accélérer le processus menant, conformément au cadre européen, à la reconnaissance au niveau Bachelor (L) des professions du travail social.

Nos diplômes nécessitent trois années pleines de formation après le baccalauréat.

Leurs niveaux respectifs ont à plusieurs reprises été relevés car les professionnels qualifiés interviennent dans des domaines sensibles nécessitant la mise en œuvre de compétences fortes conjuguant savoir faire, savoir être et savoir théorique.

Or, La France se trouve être l'un des derniers pays européens où ne subsiste qu'une reconnaissance « bac+2 » pour ces formations et où les exigences européennes du Processus de Bologne ne sont pas encore appliquées aux formations en travail social.

Cette anomalie a des conséquences directes et graves.

- La sous-évaluation génère le sentiment d'une forme de mépris envers nos professions. La mise à niveau que nous attendons constituerait un acte positif : une véritable reconnaissance de l'utilité et de l'importance de nos qualifications et compétences.
- Elle limite les possibilités d'évolution en termes de carrières ou d'études. Dépasser cette situation renforcerait la motivation des professionnels, lesquels ne se sentiraient plus dans une « impasse professionnelle ».
- Alors que les besoins sont importants, notamment en raison des départs de retraite, et des politiques sociales actuelles, elle renforce la baisse de l'attractivité de ces filières. Cette reconnaissance serait un signal positif pour celles et ceux qui souhaitent s'y engager.

- Cette situation isole les professionnels et notre pays de l'Europe. Permettre de transposer un niveau d'études et de pouvoir exercer dans un autre pays sont des enjeux importants de cette réforme.

Aujourd'hui, le cadre européen vise à la convergence des systèmes de formation supérieure. Le Processus de Bologne entrera en vigueur en 2010. Les critères de Dublin, précisant les niveaux de compétences validant une formation et une profession au niveau Licence, s'appliqueront à partir de 2012. Nous soutenons que nos diplômés et professions sont conformes à ce niveau et nous pouvons dès à présent l'argumenter.

Deux possibilités s'offrent à la France. Attendre 2012 et adopter au dernier moment une reconnaissance d'ores et déjà légitime. Ou avancer dès aujourd'hui.

Monsieur le Président, vous avez fait avancer le dossier de la reconnaissance européenne des professions paramédicales à leur juste niveau d'études. Nous vous demandons la même initiative volontaire pour les professions de l'aide et du soutien en travail social. Vous avez ainsi l'occasion de permettre que se produise un événement que les professionnels attendent et revendiquent depuis des dizaines d'années.

Restant à votre disposition et espérant un engagement fort de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour :

Madame MAURICE, Présidente de la FNEJE

Madame GRESSER, Présidente de France ESF

Monsieur VAUCHEZ, Président de l'ONES

Madame LEGLISE, Présidente de l'ANAS